



## **Pôles Education Citoyenneté – Formation Emploi – Développement Economique**

### **Direction de l’Orientation**

## **Appel à projets – Expérimentations et innovations territoriales en matière d’orientation 2021**

---

### **Sommaire**

- I. Contexte et enjeux**
- II. Finalités et objectifs**
- III. Porteurs de projets**
- IV. Animation, suivi et évaluation**
- V. Modalités de financement**
- VI. Calendrier**
- VII. Procédure de dépôt des dossiers**
- VIII. Procédure d’examen et de sélection des projets**

### **Annexes :**

- **Cartographie de l’équipe territorialisée des référents orientation**
- **DATAR (Direction de l’aménagement du territoire et l’attractivité régionale) : Vulnérabilité socio-économique relative des EPCI - Communautés d’agglomérations et de communes**
- **Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville**

## I Contexte et enjeux

Dans le cadre de sa compétence en matière d'information sur les métiers et les formations, la Région souhaite promouvoir l'innovation et l'expérimentation pour mettre en place des actions concrètes au service de la diversité des publics dans les territoires.

Dès la mise en place de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, la Région a souhaité poursuivre son action volontariste à destination des habitants et des partenaires qui les accompagnent, au service d'une orientation choisie et d'une insertion professionnelle facilitée.

En 2019, 8 premières expérimentations territoriales ont été lancées à l'initiative de la Région, associant dans les 3 académies les DCIO, Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine et plusieurs partenaires déjà actifs sur les territoires (acteurs du service public de l'emploi, de l'Education Nationale, des entreprises...).

Pour poursuivre la dynamique engagée et la déployer à plus grande échelle, un appel à projets «expérimentations et innovations territoriales en matière d'orientation » a été lancé par la Région en 2020 afin d'encourager les initiatives portées sur les territoires par l'ensemble des partenaires qui concourent à la réussite des parcours d'orientation. Cet appel à projets a permis de retenir 18 projets qui se déploient aujourd'hui sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine.

Cet appel à projets est reconduit aujourd'hui à plus grande échelle dans la mesure où le budget est augmenté conformément aux engagements pris par la Région et l'Etat dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour la mise en œuvre de l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans.

Cet appel à projets s'inscrit en cohérence et en complémentarité avec les cadres suivants :

- La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 ;
- Le cadre national de référence Etat – Régions en matière d'orientation du 28 mai 2019 ;
- Le schéma régional de développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation (SRDEII) ;
- Le contrat de plan régional pour le développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) 2018-2022 ;
- La feuille de route Néo Terra ;
- La convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour la mise en œuvre de l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans, convention conclue pour la période 2020 à 2022.

## **II Finalités et objectifs**

La finalité de cet appel à projets est de favoriser et contribuer au développement d'une orientation de qualité, en lien avec la réalité socio-économique des territoires et les aspirations des publics.

Plus précisément, les objectifs visés sont :

- Accompagner une ingénierie permettant de proposer des démarches novatrices en matière d'accompagnement à l'orientation,
- Impulser la création et la mise en œuvre de partenariats favorisant les synergies entre les acteurs de l'orientation,
- Soutenir les initiatives territoriales et amplifier l'ancrage territorial en matière d'information sur les métiers et les formations,
- Identifier les conditions de réussite pour diffuser des bonnes pratiques et outils pertinents en matière d'orientation.

D'un point de vue opérationnel, il est attendu que les projets proposés :

1. Apportent une réponse aux besoins des publics dans leur parcours d'orientation : collégiens, lycéens, apprentis, étudiants, actifs néo-aquitains et prennent aussi en compte les familles. Une attention particulière doit être portée aux publics les plus fragiles.
2. Soient ancrés dans un territoire et adaptés aux réalités socio-économiques locales.
3. Impliquent les personnes ou structures en lien avec les publics et pouvant leur offrir un accompagnement dans leur parcours d'orientation.
4. Intègrent une offre d'information et de formation pour les personnels (enseignants, chefs d'établissements, psychologues de l'Éducation Nationale, conseillers principaux d'éducation, assistants d'éducation....).
5. Valorisent, au-delà de la découverte des métiers et des formations, la connaissance de soi et permettent aux usagers de devenir acteurs de leur parcours d'orientation.

### **III Porteurs de projets**

Tous les acteurs intervenant dans le cadre des actions d'orientation peuvent déposer un dossier de candidature.

Le porteur de projet est chargé de trouver les cofinancements nécessaires à la réalisation du projet, de déposer le projet auprès des services de la Région et d'assurer la responsabilité de la coordination, du suivi et de l'évaluation de l'action.

### **IV Animation, suivi et évaluation**

La Direction de l'Orientation de la Région pilote cet appel à projets et assure le lien avec les autres Directions et Pôles de la collectivité qui sont parties prenantes en transversalité (formation emploi, développement économique et environnemental, direction de l'éducation).

Elle souhaite donc assurer un suivi des projets financés.

Pour cela, l'équipe territorialisée des référents orientation (cf. annexe) assure un rôle de conseil et de soutien vis-à-vis des porteurs de projets pour les accompagner dans le montage du projet et dans sa mise en œuvre. Pour ce faire, ils doivent être invités aux différentes instances, depuis le lancement des actions jusqu'au bilan.

Les porteurs de projets doivent effectuer un suivi régulier et rendre compte des modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation, portant notamment sur :

- Le calendrier
- Les propositions d'actions
- La communication autour de l'action
- L'impact sur les bénéficiaires ciblés
- Les difficultés rencontrées
- Le bilan

Afin de pouvoir évaluer l'intérêt de l'expérimentation et d'identifier les bonnes pratiques, le bilan final devra associer l'ensemble des partenaires mobilisés.

### **V Modalités de financement**

Avec une enveloppe cible portée en 2021 à 350 000 €, l'objectif est que des acteurs répartis dans les 3 académies puissent se saisir de la dynamique impulsée par la Région.

Dans le cadre de cet appel à projets, la Région accompagne :

- Les dépenses d'étude et d'ingénierie,
- Les coûts résultant de la mise en œuvre et de l'animation des projets (charges de personnels, frais de déplacement, dépenses de communication...)

La subvention régionale est plafonnée et ne peut excéder 60% du montant total du projet.

Le porteur de projet présentera, lors du dépôt du projet, un budget prévisionnel équilibré détaillant les dépenses et les recettes.

Dans l'hypothèse où le projet serait retenu, un acompte de 60% serait versé lors de la signature de la convention et le solde à la fin du projet, sur présentation du bilan financier et d'un compte rendu quantitatif et qualitatif.

Des co-financements sont envisageables avec mobilisation de fonds publics et privés ou autofinancement.

Un cofinancement de votre projet par le Fonds Social Européen dans le cadre des Programmes régionaux en cours est envisageable.

Dans ce cas, afin de sécuriser le plan de financement, il est demandé aux porteurs de projets de se rapprocher des interlocuteurs FSE de la Région avant le dépôt du dossier du présent appel à projets.

La Direction FSE et Ingénierie de projets de la Région Nouvelle-Aquitaine vous accompagne et est joignable à cette adresse mail : [ue.formation.emploi@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:ue.formation.emploi@nouvelle-aquitaine.fr)

## **VI Calendrier**

- Présentation de l'appel à projets à la Commission Permanente du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du 15 mars 2021 ;
- 15 juin 2021 : date limite d'envoi des dossiers de candidature ;
- Commissions permanentes de l'automne : notification par la Région des dossiers retenus.

## **VII Procédure de dépôt des dossiers**

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site de la Région : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/thematique/orientation>

Ce dossier est à retourner complété et signé à la Région **le 15 juin 2021 au plus tard :**

- soit par courrier électronique : adresse générique [experimentation-territoriale-orientation@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:experimentation-territoriale-orientation@nouvelle-aquitaine.fr)

Cette adresse générique est aussi à la disposition d'éventuels porteurs de projets pour toute information complémentaire.

- soit par voie postale avec accusé de réception à l'attention de :  
Région Nouvelle-Aquitaine, Pôle Education Citoyenneté, Direction de l'Orientation, 14 rue François-de-Sourdis, CS 81383, 33077 Bordeaux Cedex

## **VIII Procédure d'examen et de sélection des projets**

A la réception des projets, il sera procédé à la vérification de la complétude du dossier, puis à sa recevabilité. Une instruction sera ensuite effectuée à l'issue de laquelle des renseignements complémentaires pourront être demandés aux porteurs de projets.

Les projets seront étudiés sur la base des critères suivants :

- Pertinence du projet au regard des besoins des bénéficiaires
- Pertinence du projet au regard des besoins des accompagnants à l'orientation
- Caractère novateur et expérimental de la démarche
- Complémentarité par rapport à l'existant sur le territoire
- Partenariats mis en œuvre
- Ancrage territorial

Les projets retenus seront présentés à la Commission Permanente du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, seule compétente pour accorder un soutien financier.

## **Listes des annexes**

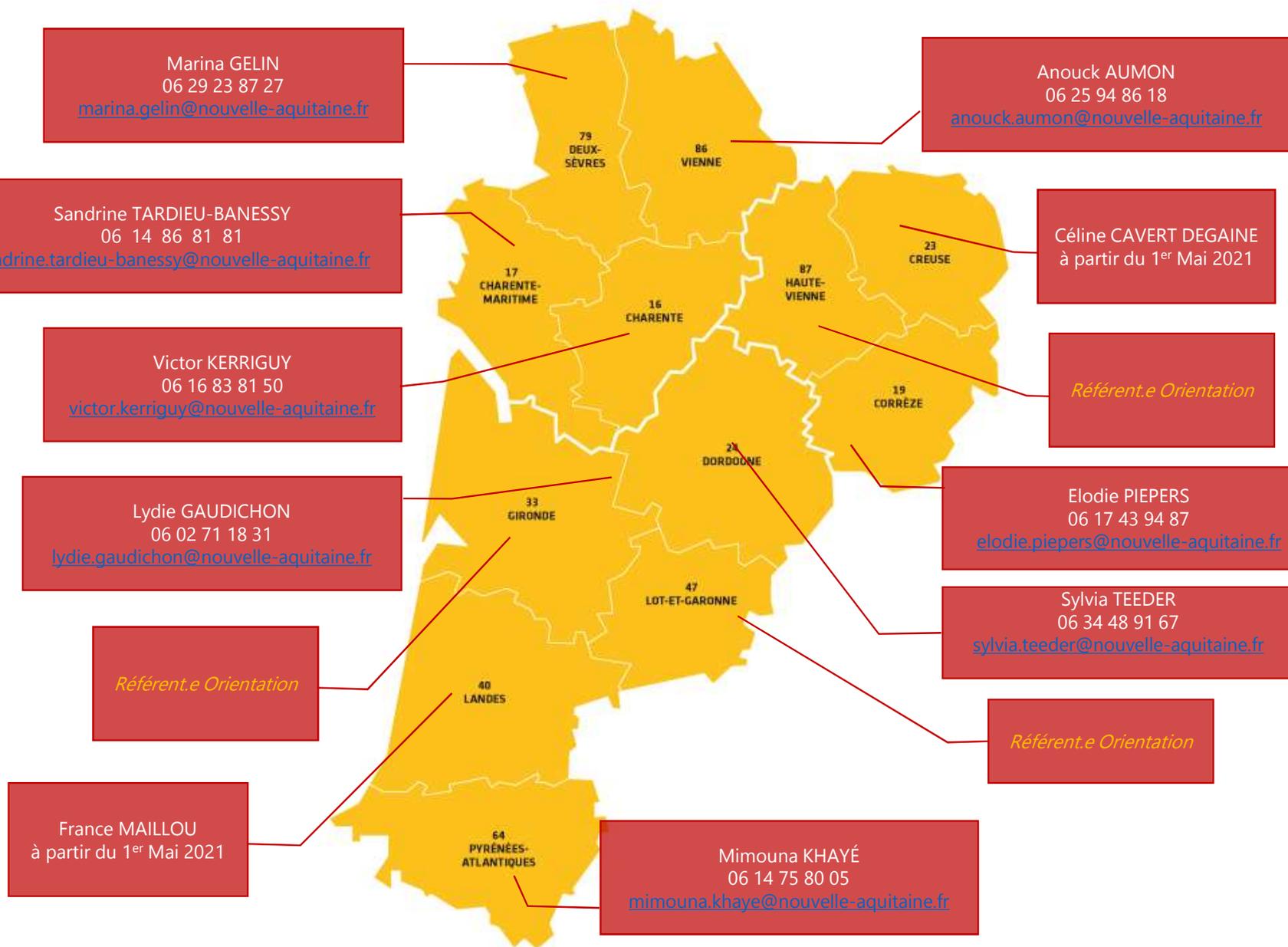
- Cartographie de l'équipe territorialisée des référents orientation
- DATAR (Direction de l'aménagement du territoire et l'attractivité régionale) :  
Vulnérabilité socio-économique relative des EPCI - Communautés  
d'agglomérations et de communes
- Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville



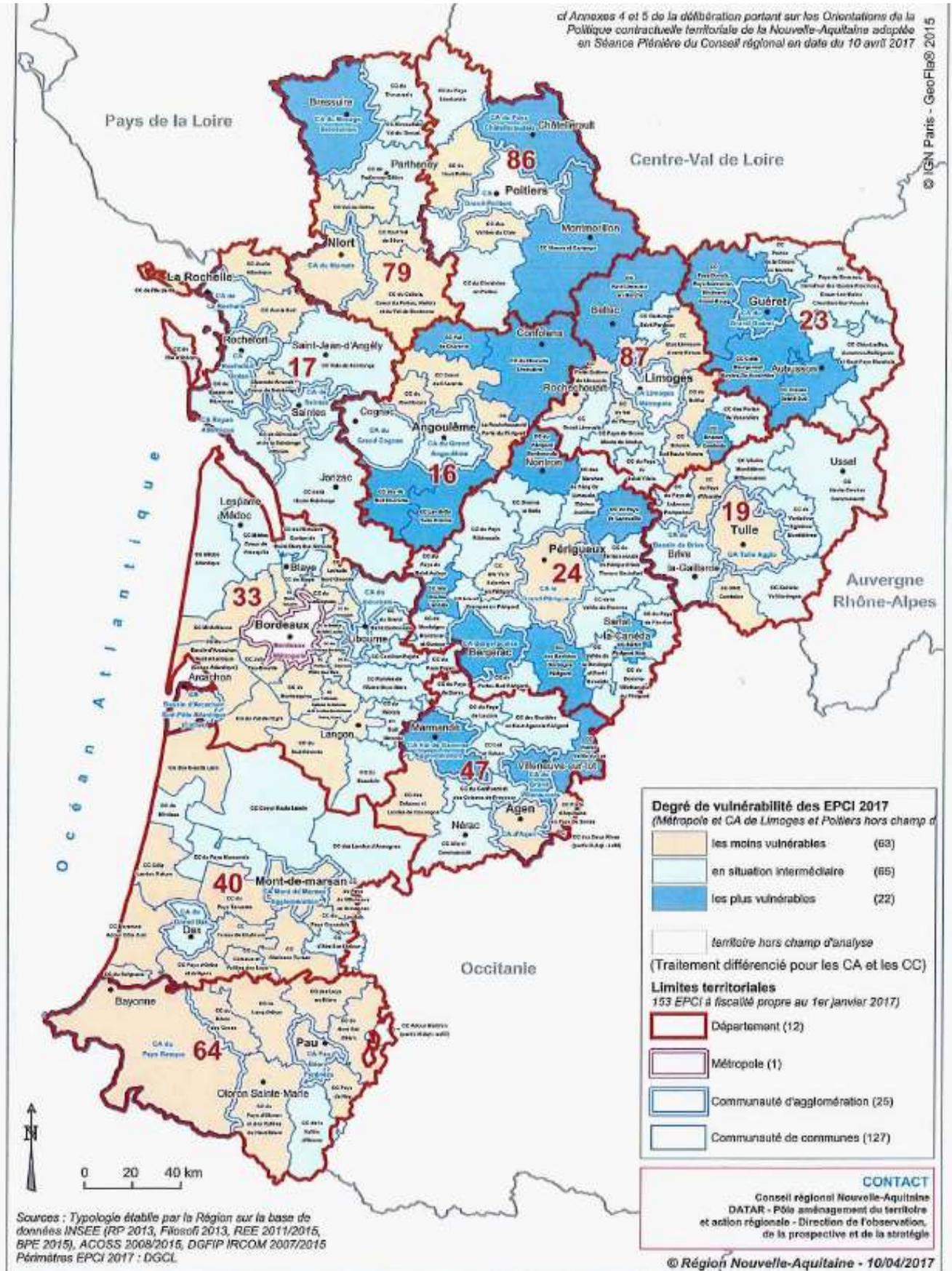
RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**

**Direction de l'Orientation**

Le réseau des référents orientation, acteurs et relais de proximité, au cœur des territoires, pour diffuser, animer et accompagner...



# Vulnérabilité socio-économique relative des EPCI Communautés d'agglomérations et de communes



**Ci-après les 22 EPCI les plus vulnérables et  
les 65 EPCI en situation intermédiaire selon la carte de la DATAR**

Dpt	Les plus vulnérables	En situation intermédiaire
23 Creuse	CC pays dunois pays, pays sostranien, bénevent / grand-bourg	cc portes de la creuse en marche
	CA du Grand Guéret (comprenant ville de Guéret)	cc pays de boussac, carrefour des quatre provinces, evaux-les-bains/chambon-sur-voueize
	CC Creuse Grand Sud (comprenant ville d'Aubusson)	cc chénérailles auzances/bellegarde et haut pays marchois
	CC Ciate, Bourganeuf / Royère-de-Vassivière	
87 Haute Vienne	CC Haut Limousin en Marche (comprenant ville de Bellac)	cc des portes de vassivière
	CC Briance Combade	cc du pays de saint yrieix
		cc du pays de nexon monts de chalus
		Cc ouest limousin
19 Corrèze		cc garlamps saint pardoux
		CA du bassin de Brive (comprenant ville de Brive La Gaillarde)
		cc xaintrie val dordogne
		cc de ventadour - egletons - monédières
		Cc Haute Corrèze communauté (comprenant ville d'Ussel)
	cc du pays de lubersac-pompadour	
	cc vèzère-monédières-millesources	
<b>Ex Limousin</b>	<b>6</b>	<b>14</b>

Dpt	Les plus vulnérables	En situation intermédiaire
17 Charente- Maritime		CA de la rochelle
		CA Rochefort Océan
		CC du bassin de marennes
		CA Royan atlantique
		CA de saintes
		CC vals de saintonge (comprenant ville de Saint-Jean-d'Angély)
		CC de la haute saintonge (comprenant ville de Jonzac)
		CC de l'île d'Oléron
16 Charente	CC Val de Charente	CA du grand cognac
	CC de Charente Limousine (comprenant ville de Confolens)	Ca du grand Angoulême
	CC Lavalette Tude Dronne	
	CC des 4b Sud Charente	
79 Deux- Sèvres	CA du Bocage Bressuirais (comprenant ville de Bressuire)	cc de parthenay-gâtine
		Cc Airvaudais-Val du Thouet
		cc du thouarsais
86 Vienne	CA du pays Châtelleraudais (comprenant ville de Châtelleraut)	cc du civraisien en poitou
	CC Vienne et Gartempe (comprenant ville de Montmorillon)	Cc du pays loudunais
<b>Ex Poitou- Charentes</b>	<b>7</b>	<b>15</b>

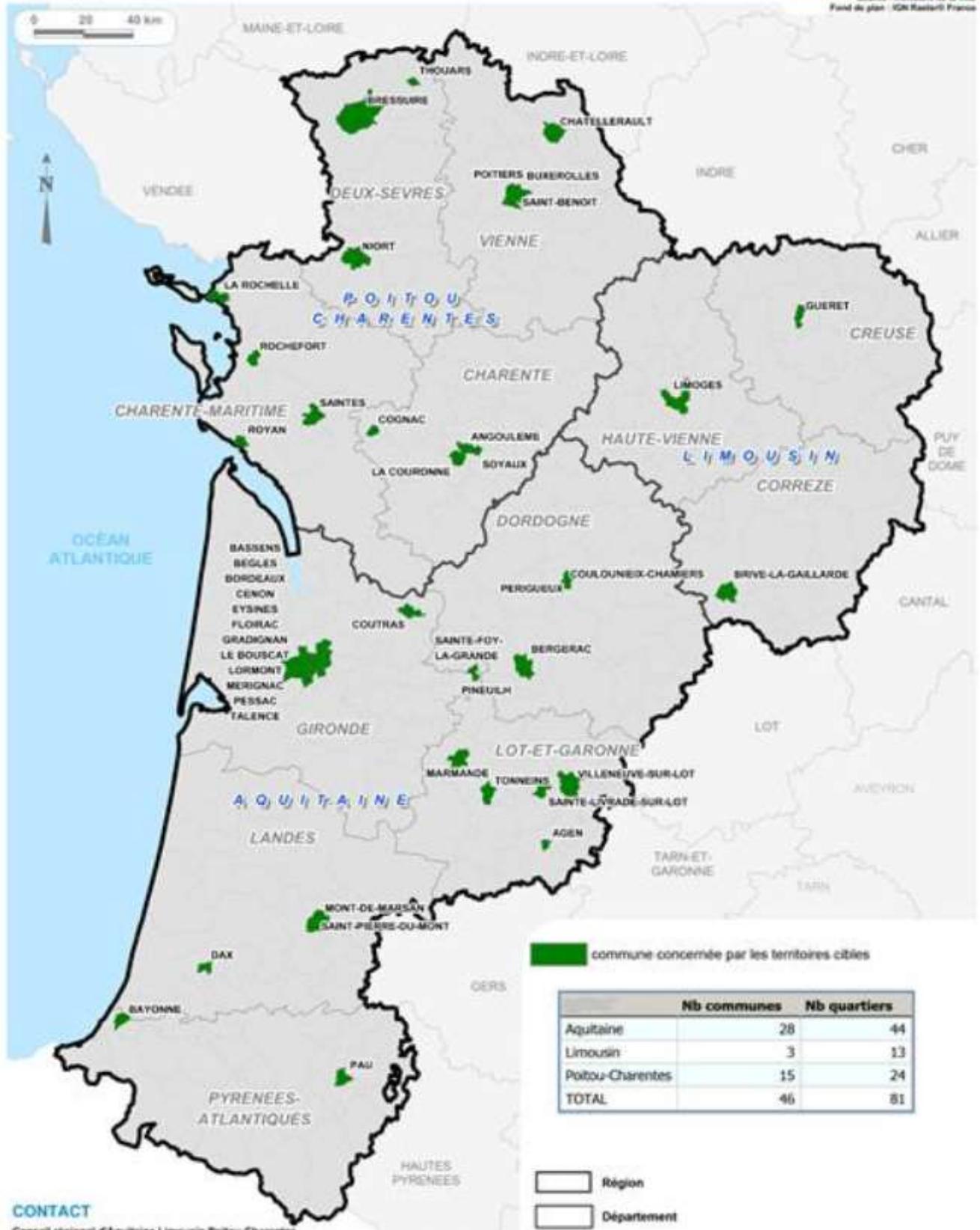
Dpt	Les plus vulnérables	En situation intermédiaire
24 Dordogne	CC du Périgord Nontronnais (comprenant ville de Nontron)	cc portes sud périgord
	CC du pays de Lanouaille	cc de montaigne montravel et gursion
	CC Sarlat Périgord Noir (comprenant ville de Sarlat Le Canéda)	cc du pays de saint aulaye
	CC des Bastides Dordogne Périgord	cc isle et crempse en périgord
	CA Bergeraçoise (comprenant ville de Bergerac)	cc du pays ribéracois
	CC Isle Double Landais	cc vallée de la dordogne et forêt bessède
		cc du terrassonnais en périgord noir thenon hautefort
		cc des marchés du périg'or limousin thiviers-jumilhac
		cc dronne et belle
		cc de dorne villefranche du périgord
47 Lot et Garonne	CA Val de Garonne Agglomération (comprenant ville de Marmande)	cc du confluent et des coteaux de prayssas
	CA du Grand Villeneuvois (comprenant ville de Villeneuve-sur-Lot)	cc lot et tozac
	CC Fumel Vallée du Lot	cc des bastides en haut agenais périgord
		cc du pays de lauzun
		cc du pays de duras
64 Pyr Atl		cc Albret communauté (comprenant ville de Nérac)
40 Landes		CC de la vallée d'Ossau
		CA du Grand Dax (comprenant ville de Dax)
		CC d'Aire-sur-l'Adour
		CC du pays Morcenais
		CC des Landes d'Armagnac
		CC Cœur Haute Lande
33 Gironde		CC de Mimizan
		CC Médoc Atlantique
		CC Médoc Cœur de Presqu'île (Dax (comprenant ville de Lesparre Médoc)
		CC de l'Estuaire - Canton de Saint Ciers sur Gironde
		CC de Blaye (comprenant ville de Blaye)
		CA du Libournais (comprenant ville de Libourne)
		CC du Grand Saint Emillionais
		CC Castillon Pujols
		CC rurale de l'Entre-Deux-Mers
		CC du Réolais en Sud Gironde
	CC du Bazadais	
	cc du pays foyen	
<b>Ex Aquit.</b>	<b>9</b>	<b>36</b>

# Politique de la Ville et Quartiers Prioritaires de la Ville

## Politique de la ville Nouvelle géographie prioritaire

Édition de la carte : Janvier 2012  
Carte mise à jour le 18 février 2012

Source : données de la ville  
Fond de plan : IGN ReaCart France



### CONTACT

Conseil régional d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville - Région Nouvelle-Aquitaine

Territoire	Dpt	Quartiers prioritaires	communes concernées
PC	16	Basseau - Grande Garenne	Angoulême
PC	16	Ma Campagne	Angoulême
PC	16	Bel Air - La Grand Font	Angoulême
PC	16	L'Étang Des Moines	La Couronne
PC	16	Champ de manoeuvre	Soyaux
PC	16	Crouin	Cognac
PC	17	Mireuil	La Rochelle
PC	17	Port-Neuf	La Rochelle
PC	17	Villeneuve-les-Salines	La Rochelle
PC	17	Bellevue - Boiffiers	Saintes
PC	17	Centre-ville - Avant-Garde	Rochefort
PC	17	Le Petit Marseille	Rochefort
PC	17	Eco quartier l'Yeuse-La Robinière	Royan
PC	79	Clou Bouchet	Niort
PC	79	Tour Chabot Gavacherie	Niort
PC	79	Pontreau Colline Saint-André	Niort
PC	79	Les Capucins	Thouars
PC	79	Valette	Bressuire
PC	86	le Lac, les Renardières, Ozon	Châtelleraut
PC	86	Châteauneuf Centre-ville	Châtelleraut
PC	86	Bel Air	Poitiers
PC	86	Beaulieu	Poitiers
PC	86	Trois Cités	Poitiers, Saint-Benoît
PC	86	Couronneries	Poitiers, Buxerolles
LI	19	Rivet	Brive-la-Gaillarde
LI	19	Tujac	Brive-la-Gaillarde
LI	19	Les Chapélies	Brive-la-Gaillarde
LI	23	L'Albatros	Guéret
LI	87	Portes Ferrées	Limoges
LI	87	La Bastide	Limoges
LI	87	Le Sablard	Limoges
LI	87	Beaubreuil	Limoges
LI	87	Val De L'Aurence Sud	Limoges
LI	87	Val De L'Aurence Nord	Limoges
LI	87	Les Coutures	Limoges
LI	87	Bellevue	Limoges
LI	87	Le Vigenal	Limoges
AQ	24	Rive Gauche	Bergerac
AQ	24	Quartier des deux rives	Bergerac
AQ	24	Quartier Nord	Bergerac
AQ	24	Chamiers	Coulouneix-Chamiers
AQ	24	La boucle de l'Isle	Périgueux, Coulouneix-Chamiers
AQ	33	Quartier du centre	Coutras
AQ	33	Quartier Bourg	Sainte-Foy-La-Grande, Pineuilh
AQ	33	Quartier Champ de course	Le Bouscat, Eysines
AQ	33	Quartier de l'avenir	Bassens
AQ	33	Paty Monmousseau	Bègles
AQ	33	Carle Vernet-Terres neuves	Bègles, Bordeaux
AQ	33	Le lac	Bordeaux
AQ	33	Saint-Michel	Bordeaux
AQ	33	Benauge-Henri Sellier-Léo Lagrange	Bordeaux, Cenon
AQ	33	Grand Parc	Bordeaux
AQ	33	Bacalan	Bordeaux
AQ	33	Palmer-Saraillère-8 mai 45-Dravemont	Cenon, Floirac
AQ	33	Grand Caillou	Eysines
AQ	33	Jean Jaurès	Floirac
AQ	33	Barthez	Gradignan
AQ	33	Carriet	Lormont
AQ	33	Génicart Est	Lormont
AQ	33	Alpilles-Vincennes-Bois Fleuri	Lormont
AQ	33	Yser-Pont de Madame	Mérignac
AQ	33	Beaudésert	Mérignac
AQ	33	Châtaigneraie-Arago	Pessac
AQ	33	Saige	Pessac
AQ	33	Thouars	Talence
AQ	40	Le Sablar	Dax
AQ	40	Cuyès	Dax
AQ	40	Le Gond	Dax
AQ	40	Le Peyrouat	Mont-de-Marsan
AQ	40	La Moustey	Saint-Pierre-du-Mont
AQ	47	Rodrigues-Barleté	Agen
AQ	47	Montanou	Agen, Pont-du-Casse
AQ	47	Pin	Agen
AQ	47	Bastide au bord du Lot	Saint-Livrade-sur-Lot
AQ	47	Bastide	Villeneuve-sur-Lot
AQ	47	Baylac Gravette	Marmande
AQ	47	Cœur de ville	Tonneins
AQ	64	Maubec-Citadelle	Bayonne
AQ	64	Hauts de Sainte-Croix	Bayonne
AQ	64	Saragosse	Pau
AQ	64	Ousse des Bois	Pau

ANRU national  
ANRU régional